



Union des Clubs, Musées  
et Professionnels  
des Véhicules Anciens  
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue  
d'Utilité Publique  
par décret  
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

## Dossier de demande d'agrément F.F.V.E pour les Montées Historiques Type B

- 1° Le Club organisateur doit être membre affilié à la F.F.V.E.
- 2° Pour les manifestations de Type B, le club organisateur doit avoir signé la charte F.F.V.E. des organisateurs.
- 3° Les Véhicules d'époque participants à une montée historique doivent avoir plus de 30 ans d'âge (et de 25 à 30 ans dans la limite de 10% du plateau des participants).
- 4° Le dossier complet de demande d'agrément doit parvenir au secrétariat de la F.F.V.E. **(F.F.V.E. – BP 40068 – 92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX)**  
**minimum un mois avant la date limite de dépôt en préfecture.**
- 5° Le dossier de demande d'agrément doit contenir :
  - Le N° d'affiliation F.F.V.E. du club organisateur.
  - Les noms, adresses postales, contacts téléphoniques et e-mails de l'organisation.
  - Un descriptif sommaire de la manifestation précisant le programme, la date et la nature de celle-ci, le type et le nombre de véhicules acceptés.
  - Le règlement type B de la F.F.V.E ([téléchargeable sur le site internet de la Fédération](#)) correctement rempli, en particulier pour les articles modulables ou facultatifs.
  - Un tracé du parcours sur carte Michelin ou IGN.
  - Un descriptif du dispositif de sécurité mis en place
  - Un contrat d'assurance responsabilité civile organisateur et concurrent ([pour les manifestations type B](#)), conforme à législation en vigueur.
  - Un chèque de 60 € à l'ordre de la FFVE pour les frais administratifs.